

Crédit mutuel Centre Est: Comment contourner le blocage des comptes du à l'application de la directive DSP2

Cette banque se distingue par une application anticipée de la directive européenne sur le renforcement d'une directive sur la sécurité des comptes. Celle-ci entrera en vigueur en 2022 !

Depuis quelques semaines, il est obligatoire d'avoir un smartphone pour accéder à son compte. Il s'agit d'un déploiement progressif qui va toucher TOUTES les agences !

Les consommateurs allergiques à cet appareil (cela existe) ou ne sachant pas l'utiliser ne peuvent accéder GRATUITEMENT à leur compte !

La banque propose des alternatives payantes et notamment une carte pour le prix de 30 € !

Lorsque le client indique son opposition à l'utilisation de cet appareil, il lui est conseillé de **"vivre avec son temps "** !!!

Ce conseil de "bon aloi" ne sera pas bien suivi par le client.

Si vous contestez cette décision unilatérale qui va augmenter encore le chiffre d'affaire de cette pauvre banque, vous avez deux solutions :

Vous quittez la banque.

Le législateur a mis en place un dispositif pour la mobilité bancaire. Vous trouverez ci-dessous un article qui explique comment cela se déroule.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33881>

Priver une banque de ses ressources est un bon moyen de pression pour ramener à la raison toute banque ayant des idées de la sorte.

Vous restez dans la banque :

Vous trouverez dans le lien ci-dessous le moyen de trouver les adresses mails des agences bancaires.

<https://agences-bancaires.banques-en-ligne.fr/>

Vous n'avez plus accès à votre compte ?

Vous refusez de donner 30 € pour un service qui doit être gratuit ?

Utilisez l'adresse mail qui apparait en utilisant le site dont vous avez le lien. Il suffit ensuite d'envoyer un mail et de demander un accusé réception

de lecture et de réception si votre navigateur le permet.

Bien évidemment, demandez à votre chargé de clientèle qu'il vous confirme que l'ordre que vous passez est exécuté. Si votre demande n'est pas faite dans les plus rapides délais, la banque commet une erreur juridique.

Vous pourrez alors agir et demander la réparation de l'éventuel préjudice.

DANGER !

Selon le site moneyvox, un virus très dangereux existe. Il prend la main sur des applications de votre smartphone y compris des applications bancaires ! Nous publions ci-dessous l'article :

https://www.cbanque.com/banque-en-ligne/actualites/77037/fraude-bancaire-gar-e-a-cette-application-mobile-qui-detourne-votre-argent?utm_source=cbanque&utm_medium=email&utm_campaign=lettre-actu

Si cette situation arrive, la banque qui aura laissé faire sera responsable et devra vous indemniser. En effet, elle aura laissé passer la connexion avec le virus...

Il est à noter que ce point de friction avec le Crédit Mutuel Centre Est n'est pas le seul. Nous avons connaissance de nombreuses anomalies juridiques qui ne sont pas acceptables au regard de l'obligation d'informer édictée par l'article L. 111-1 du Code de la Consommation. Un autre article sera publié recensant les motifs de désaccord avec le fonctionnement de cette banque. Ils ne sont pas anodins.

Nous goutons assez peu le slogan "une banque au service de ses clients".

Si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez nous contacter. Nous saurons traiter le litige. Toutes les banques nous connaissent y compris le Crédit Mutuel Centre Est...

vous pouvez nous contacter à l'adresse placement@adcfrance.fr.

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[La revue ANTIPAC n° 142](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://www.adcfrance.fr/agir-avec-ladc/devenir-adherent/>

Vous pouvez aussi la régler par chèque à l'ordre d'ADC France. Il est à

joindre avec les documents que vous nous enverrez.